

Délibération n° 32 / 2023

OBJET :

--
CONVENTION AVEC EURE
ET LOIR INGENIERIE-
MISSION DE MAITRISE
D'ŒUVRE « ESPACE
PUBLIC » POUR LA
CREATION DU TERRAIN
MULTISPORTS

-

Date de la convocation
du Conseil Municipal :

30 Novembre 2023

Certifié exécutoire
Compte tenu de sa
Réception en Préfecture
Et de sa publication

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212800841-20231207-32-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2023

L'an deux mil vingt-trois le sept Décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN, Maire.

Étaient présents : Mesdames Dominique LEJEUNE, Danièle BENOIST et Cécile DE BEIR et Messieurs Fabrice TANTY, Didier VERNIOL, Guy BOUAZIZ, Serge DROIT et David CHOLLEY

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Mme PICHOT, Mme CHEUL (pouvoir donné à Mme LEJEUNE) et Mr GARNIER

Monsieur David CHOLLEY a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée délibérante d'une nouvelle prestation proposée aux adhérents de la mission voirie d'Eure-et-Loir Ingénierie : la maîtrise d'œuvre « espace public ».

Cette assistance porte sur des opérations de travaux d'aménagement de l'espace public n'excédant pas 150 000€ HT de travaux.

Est entendu par « espace public » toutes zones ouvertes accessibles au public pour des activités sociales et récréatives et notamment : places, parcs, aires de jeux, cours d'écoles, cours de Mairie, allées de cimetière, cheminements piétons, voies douces, voies cyclables, voies vertes, requalification et/ou mise en valeur paysagère d'un site, restauration de mares, mise en œuvre de techniques alternatives à la gestion des eaux pluviales (noues, fossés drainants, jardins de pluie...).

Les modalités d'exécution de la mission sont fixées dans la convention ci-jointe.

En tant que maître d'œuvre, ELI assurera les missions suivantes : le cas échéant les études préliminaires ou études de diagnostic, les études d'avant-projet et de projet, la préparation du dossier de consultation et assistance pour la conclusion des marchés de travaux, la direction de l'exécution des contrats de travaux et l'assistance pour les opérations de réception.

La commune souhaite réaliser un terrain multisports pour un montant des travaux estimé à 86.000 € HT.

Cette prestation fera l'objet d'une rémunération spécifique du maître d'œuvre, basée sur un coefficient de complexité appliqué au montant estimé des travaux. Le coefficient pour le projet de la commune est de 4 % ce qui représente un coût à 3.440€ HT soit 4.128 € TTC.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE A L'UNANIMITE

- de solliciter l'assistance d'Eure-et-Loir Ingénierie,
- de s'engager à verser un montant de 3.440 € HT soit 4.128 € TTC,
- d'approuver la convention ci-jointe et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer avec ELI.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

